



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Label "Cité de la jeunesse"

Question au Gouvernement n° 4123

Texte de la question

LABEL « CITÉ DE LA JEUNESSE »

M. le président. La parole est à Mme Hélène Zannier.

Mme Hélène Zannier. Madame la ministre déléguée chargée de la ville, parfois stigmatisés, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont pourtant des lieux d'innovations dans lesquels habitants, élus locaux et associations font preuve d'une grande implication pour améliorer le quotidien de chacun. J'en veux pour preuve les diverses initiatives prises dans les différents QPV de Moselle Est avec le soutien des élus.

À Creutzwald, les centres sociaux de l'ASBH, l'Association d'action sociale et sportive du bassin houiller, aident les publics les plus fragiles à accéder à l'emploi grâce à des chantiers d'insertion très innovants. Pour permettre aux habitants de mieux vivre le confinement, l'association Audace's de Folschviller a créé un centre aéré virtuel pour tous. Afin de préparer l'avenir des enfants, le centre social ACCES – Association de coordination culturelle, éducative et sportive – de Hombourg-Haut a ouvert une école de robotique pour les initier à l'intelligence artificielle. Un partenariat avec plusieurs associations et la participation d'entrepreneurs a permis le déploiement du projet Valo'tti, en particulier à Saint-Avold, qui a pour ambition, grâce à des parcours ludiques, de remobiliser les jeunes des cités autour de la recherche d'un emploi durable adapté à leur personnalité.

Cependant, malgré l'implication exceptionnelle des acteurs locaux, les cités des politiques de la ville sont des territoires dans lesquels les inégalités restent criantes. Pauvreté, emploi précaire, chômage, échec scolaire et sentiment d'abandon font que l'équilibre social y demeure fragile et que les risques de débordements sont toujours bien présents.

La lutte contre ces écarts de chances, qui se sont amplifiés durant la crise, justifie pleinement la création de dispositifs adaptés à ces situations. Ayant moi-même travaillé durant près de dix ans pour la politique de la ville, je me réjouis fortement de tous les outils déjà mis en place. Mais nous devons aller encore plus loin et proposer un projet d'avenir à ces jeunes. Madame la ministre déléguée, vous avez annoncé, lors d'une conférence de presse, à Poitiers la création des labels « Cités de la jeunesse ». Pourriez-vous nous en dire davantage sur cette expérimentation et son apport par rapport aux autres dispositifs existants ? Comme l'a dit notre président, il est dur d'être jeune actuellement.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la ville.

Mme Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la ville. C'est dur d'avoir 20 ans de nos jours : ça l'est d'autant plus pour les jeunes de nos quartiers de politique de la ville. Quand d'autres veulent les enfoncer dans un avenir de plus en plus sombre, nous souhaitons mettre en œuvre des politiques qui puissent redonner du sens et des perspectives, là où ils en ont le plus besoin.

Vous l'avez dit, madame la députée, dans nos quartiers naissent des initiatives innovantes et règne une volonté d'acier, celle de s'en sortir. Pour ce faire, nous accompagnons les jeunes grâce à des aides inédites que ma collègue Élisabeth Borne a rappelées tout à l'heure. C'est aussi tout l'engagement de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement.

Il reste que, souvent, les jeunes de nos quartiers sont désarçonnés face à la multitude d'offres dont ils sont les destinataires. Simplifier l'information, mieux les accompagner, c'est tout le travail du dernier kilomètre que nous devons coconstruire avec les élus locaux et tous les acteurs de terrain. Avec les « Cités de la jeunesse », nous labellisons des structures existantes qui agissent pour les 15-25 ans. Nous renforçons le soutien de l'État avec une aide qui peut aller jusqu'à 70 000 euros et un agrégateur d'opportunités, élaboré par la Fédération Léo-Lagrange, qui permet de centraliser toutes les informations destinées aux jeunes, toutes les mesures d'initiative, de l'échelon communal à l'échelon national. Dans un seul et même endroit, quelle que soit la demande, les jeunes trouveront une écoute attentive et active de la part d'un professionnel, et ils bénéficieront d'un suivi personnalisé. De l'insertion professionnelle jusqu'à l'offre culturelle, en passant par les associations sportives ou encore l'engagement, tout y sera concentré.

L'action du Gouvernement ne s'arrête pas là. Nous agissons de façon déterminée pour prévenir la délinquance juvénile grâce au déploiement des bataillons de la prévention. Nous souhaitons aussi offrir à nos jeunes un été culturel d'apprentissage et de loisirs. C'est le sens de l'effort développé par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et Roselyne Bachelot, ministre de la culture, pour déployer un plan global pour la jeunesse, afin de créer un véritable accélérateur de sortie de crise. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Zannier](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4123

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2021](#)